

RAPPORT SEMESTRIEL
30.06.25

LAZARD INVESTMENTS BE

SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable
publique de droit belge à compartiments multiples
Société Anonyme

OPC ayant opté pour des placements
répondant aux conditions prévues par la directive 2009/65/CE

Aucune souscription ne peut être acceptée sur la base du présent rapport. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées après la remise à titre gratuit du prospectus et des documents d'informations clés.

SOMMAIRE

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT	3
1.2 . RAPPORT DE GESTION	5
1.2.1 . Informations aux actionnaires	5
1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés	6
1.3 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION	8
1.3.1 . Résumé des règles	8
1.3.2 . Taux de change	9
2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT LAZARD RDT-DBI	10
2.1 . RAPPORT DE GESTION	10
2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts	10
2.1.2 . Cotation en bourse	10
2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement	10
2.1.4 . Gestion financière du portefeuille	12
2.1.5 . Distributeurs	12
2.1.6 . Indice et benchmark	12
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice	12
2.1.8 . Politique future	12
2.1.9 . Indicateur synthétique de risque	13
2.2 . BILAN	14
2.3 . COMPTE DE RESULTATS	15
2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES	16
2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25	16
2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)	17
2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)	18
2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire	18
2.4.5 . Performances	18
2.4.6 . Frais	20
2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations	20

1 . INFORMATIONS GENERALES SUR LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

1.1 . ORGANISATION DE LA SOCIETE D'INVESTISSEMENT

Siège de la SICAV

Avenue du Port 86C, boîte 320 - 1000 Bruxelles.

Date de constitution de la SICAV

30 septembre 2020

Comité de direction de la SICAV

- Marc Vermeiren, associé indépendant et président du Comité de direction ;
- Rodolphe d'Ursel, associé ;
- Romain Jérôme, associé.

Personnes physiques chargées de la direction effective

- Rodolphe d'Ursel, associé ;
- Romain Jérôme, associé.

Type de gestion

La Sicav a désigné une société de gestion aux fins d'exercer de manière globale les fonctions de gestion d'organismes de placement collectif visées à l'article 3, 22° de la Loi de gestion.

Lazard Frères Gestion SAS est une société de gestion de portefeuille de droit français, dont le siège est sis 25, rue de Courcelles, 75008 Paris, France.

Elle est agréée par l'AMF sous le n° GP-04000068 (depuis le 28/12/2004) sous la forme d'une société par actions simplifiée et est identifiée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 352 213 599 (depuis le 31/10/1989).

Dénomination : Lazard Frères Gestion SAS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

Siège : 25, rue de Courcelles, 75008 Paris, France

Constitution : 16 décembre 2006

Comité de direction :

Président :

- François-Marc Durand

Associés :

- Thomas Brenier ;
- Eléonore Bunel ;
- Jean-François Cardinet ;
- Paul Castello ;
- Jean-Marie Combes ;
- Stéphane Jacquin ;
- David Kogler ;
- Sophie Laverre ;
- François Lavier ;
- François Lempereur De Saint-Pierre ;
- Monica Nescaut ;
- James Erwan Ogilvy ;
- Christian Panhard ;
- Marie-Andrée Puig ;
- Aurélia Verchère ;
- Christophe Coquema ;
- Frédéric Buzare ;
- Laurent Colomer ;
- Julien-Pierre Nouen ;
- François Roudet ;
- Scander Bentchikou ;
- Santillane Coquebert de Neuville ;
- Karine Lecocq ;
- Paul Puech

LAZARD INVESTMENTS BE

- Olivier Bibiano
- Alexia Latorre
- Claire Gautron
- Eric Morin

Commissaire de la société de gestion :

Deloitte et Associés - 6, Place de la Pyramide - 92908 Paris la Défense Cedex - Signataire : Jean-Vincent Coustel

Capital souscrit et libéré : 14.487.500,00 EUR entièrement libéré

Lazard Frères Gestion SAS agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale Lazard Frères Gestion Belgique (« la Société de gestion ») dont le numéro d'entreprise est BE 0883.532.022.

La Succursale de Belgique de LFG à laquelle LFG a délégué la gestion de la Sicav a deux dirigeants effectifs :

- François Marc Durand, Président de LFG ;
- Rodolphe d'Ursel, Directeur Général de la Succursale de Belgique.

Commissaire

Deloitte Réviseurs d'Entreprises SRL, représentée par Tom Renders - Gateway Building – Luchthaven Brussel Nationaal 1J, B-1930 Zaventem

Promoteur

Lazard Frères Gestion, 25, rue de Courcelles, 75008 Paris, France

Dépositaire

CACEIS Bank est une société anonyme de droit français au capital de 1.280.677.691,03 euros, dont le siège est sis 89-91, rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, France, immatriculée sous le numéro RCS Paris 692 024 722, CACEIS Bank agit en Belgique par l'intermédiaire de sa succursale belge, CACEIS Bank, Belgium Branch, située Avenue du Port 86C b320 à 1000 Bruxelles et inscrite au Registre des personnes morales de Bruxelles sous le numéro d'entreprise BE0539.791.736. CACEIS Bank, Belgium Branch a été désignée par la Sicav comme dépositaire aux termes d'un contrat de dépositaire daté du 22 novembre 2021, tel que modifié au fur et à mesure (le « Contrat de dépositaire » ou « Depositary Agreement ») conformément aux règles relatives aux OPCVM et autres dispositions légales applicables.

Les investisseurs peuvent consulter, sur demande auprès du siège de la Sicav, le Contrat de dépositaire afin de mieux comprendre et connaître les obligations et responsabilités du Dépositaire.

Gestion financière du portefeuille

Lazard Frères Gestion Belgique, Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles (« gestionnaire de portefeuille »).

La Société de gestion peut déléguer la gestion de portefeuille de chacun des compartiments de la Sicav à un ou plusieurs tiers conformément aux dispositions légales applicables. Les délégataires sont repris sur la fiche d'information de chaque compartiment de la Sicav.

Gestion administrative et comptable

La Société de gestion a sous-délégué une partie de ses tâches à :
CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port, 86C boîte 320 - 1000 Bruxelles.
Les fonctions sous-déléguées sont visées à l'article 3, 22° b) de la Loi.

Service financier

CACEIS Bank, Belgium Branch, Avenue du Port 86C, boîte 320 - 1000 Bruxelles

Distributeur(s)

- Lazard Frères Gestion SAS : 25, rue de Courcelles, 75008 Paris, France
- Lazard Frères Gestion Belgique : Avenue Louise 326, 1050 Bruxelles
- Lazard Fund Manager (Ireland) Limited 2 Grand Canal Square Dublin, 2 Ireland

Liste des compartiments et des classes d'action

Lazard RDT-DBI – Classe PD EUR

La description des différentes classes est mentionnée au prospectus.

1.2 . RAPPORT DE GESTION

1.2.1 . Informations aux actionnaires

Société anonyme ayant le statut de société d'investissement à capital variable publique de droit belge qui répond aux conditions de la Directive 2009/65/CE.

Documentation

Les statuts, les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus, gratuitement, sur simple demande, avant ou après la souscription des actions :

- au siège de la Sicav,
- auprès du service financier,
- sur le site internet : <http://be.lazardfreresgestion.com/>,
- sur le site internet : www.fundinfo.com.

Le texte officiel des statuts a été déposé au greffe du tribunal de l'entreprise.

Valeurs nettes d'inventaire

La valeur nette d'inventaire est publiée hebdomadairement sur le site internet www.fundinfo.com et dans le journal à diffusion nationale « la Libre Belgique » et est également disponible auprès de l'institution assurant le service financier.

Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle se tient le 4ème mercredi du mois de mars, à 11 heures, ou le premier jour bancaire ouvrable suivant, au siège de la Sicav ou en tout autre endroit en Belgique désigné dans l'avis de convocation.

Autorité compétente

Autorité des services et marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Le prospectus est publié après avoir été approuvé par la FSMA, conformément à l'article 60, § 1er de la Loi.

Cette approbation ne comporte aucune appréciation de l'opportunité et de la qualité de l'offre, ni de la situation de celui qui la réalise.

Règlement EU 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil du 25 novembre 2015 : transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation

Non applicable.

Mécanisme de Swing Pricing

La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur nette d'inventaire du compartiment de la Sicav dite de Swing Pricing avec seuil de déclenchement, aux fins de préserver l'intérêt des investisseurs présents dans ce compartiment.

Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs qui réalisent des souscriptions et rachats significatifs le coût du réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement pouvant provenir des frais de transactions, des fourchettes d'achat-vente, ainsi que des taxes ou impôts applicables au compartiment de la Sicav.

Dès lors que le solde net des ordres de souscriptions et de rachats des investisseurs est supérieur à un seuil prédéterminé, dit seuil de déclenchement, il est procédé à un ajustement de la valeur nette d'inventaire.

La valeur nette d'inventaire est ajustée à la hausse ou à la baisse si le solde des souscriptions - rachats est respectivement positif ou négatif afin de prendre en compte les coûts de réajustement imputables aux ordres de souscriptions et rachats nets.

Le seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif net du compartiment de la Sicav. Les paramètres de seuil de déclenchement et de facteur d'ajustement (swing factor) de la valeur nette d'inventaire sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement.

Le swing factor est fixé à maximum 2% de la valeur nette d'inventaire.

La valeur nette d'inventaire ajustée, dite "swinguée" est la seule valeur nette d'inventaire. La valeur nette d'inventaire swinguée sera la seule valeur nette d'inventaire communiquée aux investisseurs et publiée. En raison de l'application du Swing Pricing avec seuil de déclenchement, la volatilité du compartiment peut ne pas provenir uniquement de celle des instruments financiers détenus en portefeuille.

Conformément aux dispositions réglementaires, la Société de Gestion veille à ce que les circuits d'informations internes soient restreints.

Dans le cas d'application de ce mécanisme pour la période sous revue, l'information sera reprise dans chaque compartiment concerné sous le point « Notes aux états financiers et autres informations ».

Durant la période du présent rapport, le compartiment n'a pas été concerné par ce mécanisme.

Règlement « SFDR »

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (ci-après « le règlement SFDR ») vise l'obligation pour les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers de publier des informations spécifiques concernant leurs approches relatives à l'intégration des risques en matière de durabilité et à la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité.

Ce règlement s'articule autour de la volonté de l'Union et de ses Etats membres de mettre en oeuvre le programme de développement durable à l'horizon 2030 de manière complète, cohérente, globale, intégrée et effective et en étroite coopération avec les partenaires et les autres acteurs concernés (extrait du règlement SFDR, point (I)).

Ainsi, le règlement SFDR vise l'uniformisation des informations publiées par les acteurs des marchés financiers et les conseillers financiers dans le cadre de l'intégration des risques en matière de durabilité, de la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, de la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales et des investissements durables.

L'investisseur est invité à prendre connaissance des informations relatives à l'application du règlement SFDR aux compartiments de la Sicav dans la fiche technique de chaque compartiment du prospectus.

Droit de vote

Lorsque les actions sont de valeur égale, chacune des actions donne droit à une voix. Lorsque les actions sont de valeur inégale, chacune d'elles confère de plein droit un nombre de voix proportionnel à la partie du capital qu'elle représente, en comptant pour une voix l'action représentant la quotité la plus faible. De plus, il n'est pas tenu compte des fractions de voix.

1.2.2 . Vue d'ensemble des marchés

Introduction

Les données semblent confirmer qu'en 2025, l'économie mondiale ralentira. Selon le FMI, la croissance réelle atterrira autour de 2,8% en 2025, contre 3,3% l'an dernier. Ce scénario prudent pourrait être perturbé par les effets négatifs des droits de douane américains qui reviennent à leur niveau le plus élevé depuis l'entre-deux-guerres. Au premier trimestre, les anticipations de barrières douanières par les acteurs économiques ont positivement affecté la production et les exportations chez certains partenaires commerciaux des Etats-Unis, comme l'Europe, la Chine ou le Canada. Mais ces effets pourraient s'estomper, devenir des détracteurs nets de croissance ou dévoiler des faiblesses, comme la dépendance à ses exportations de la Chine, en proie à une crise immobilière non résolue qui pèse structurellement sur la demande domestique. Quoi qu'il en soit, l'économie américaine pourrait être parmi les plus vulnérables face à ces mesures protectionnistes, alors que le consommateur montre des signes de fatigue, malgré la résilience du marché de l'emploi. En dehors du Japon dont la sortie de la déflation semble se confirmer, l'inflation montre des signes de normalisation aux Etats-Unis et surtout en Europe. Cela place la Banque centrale européenne dans une configuration plus confortable que la Fed, puisqu'elle dispose de marge de manœuvre pour soutenir en cas de besoin l'économie de la zone euro qui demeure pour l'instant plutôt dynamique.

Economie

Aux Etats-Unis, l'envolée des importations par anticipation des hausses de droits de douane a provoqué une contraction mécanique du PIB au premier trimestre (-0,1% après +0,6%). Malgré les récents reculs, les droits de douane moyens payés par les importateurs américains restent à un niveau très élevé à 16%, un plus haut depuis 1937. Les prochains mois devraient se traduire par une transmission de ce choc à l'activité économique et à l'inflation. Au-delà du commerce extérieur, les données ont montré un début d'affaiblissement de l'activité, avec des tendances moins favorables au niveau de la consommation et dans l'immobilier. Le marché du travail a fait preuve de résistance tandis que l'inflation s'est stabilisée sur un niveau élevé à +2,5% sur un an, amenant la Fed à maintenir son taux directeur à 4,25%-4,50%. Elle aborde le second semestre avec une posture prudente vis-à-vis de l'effet des droits de douane sur l'inflation. Sur le plan de la politique budgétaire, l'Administration avance dans son programme avec la ratification du *Big Beautiful Deal* dont les implications en matière de déficit et d'endettement suscitent des questions.

En Zone Euro, la croissance du PIB a été solide au premier trimestre (+0,6 % après +0,3 %), grâce au commerce extérieur et à la demande domestique. On notera toutefois qu'en ajustant des effets de propriété intellectuelle et industrielle irlandais, la croissance évolue à +0,3%, un niveau cohérent avec les indicateurs PMI. Après la phase d'anticipation des hausses de

droits de douane, les exportations se sont repliées par contrecoup. En revanche, les données de consommation sont restées bien orientées et le climat des affaires a plutôt bien résisté face aux incertitudes commerciales. L'économie européenne pourrait connaître une moindre croissance au cours des prochains mois du fait des incertitudes commerciales et par contrecoup du phénomène d'achats anticipés qui a porté l'activité économique en début d'année. Le taux de chômage est resté bas tandis que l'inflation a continué de ralentir pour revenir autour de 2%. La BCE a ramené son taux directeur à 2,00% et laissé entendre que la fin du cycle de baisse de taux approchait. En réalité, le recul de l'inflation laisse une certaine marge de manœuvre à la BCE pour baisser ses taux en cas de détérioration inattendue de la conjoncture.

Au Japon, la croissance du PIB a été légèrement négative au premier trimestre à cause d'un recul des exportations et d'un ralentissement de la consommation, la poursuite des hausses de prix pesant sur la confiance et le pouvoir d'achat des ménages. Malgré ce contexte d'inflation persistante, la Banque du Japon, très prudente, a préféré maintenir le statu quo en ne relevant pas ses taux directeurs. En Chine, où le phénomène contraire s'observe (déflation), la croissance du PIB s'est stabilisée à +5,4% sur un an au premier trimestre. La demande domestique pénalisée par le ralentissement du marché immobilier a repris son souffle grâce à des mesures de soutien temporaire des autorités. Surtout, les exportations sont restées dynamiques. Si la hausse des droits de douane américains a provoqué une forte baisse des exportations vers les Etats-Unis, le ralentissement de l'ensemble des exportations du pays est resté limité, les autres destinations compensant une bonne partie du manque à gagner américain. D'un point de vue commercial, le scénario du pire est évité, mais il est à craindre que le moteur exportateur pâtisse de l'augmentation des droits de douane américains à environ 40%. Cela pourrait causer un ralentissement de la croissance au cours des prochains mois.

Marchés

Le premier semestre a été marqué par la faiblesse du dollar qui enregistre l'une de ses pires performances semestrielles depuis 1973. Cela est d'autant plus remarquable que le contexte géopolitique a été tendu (conflit indo-pakistanaï, conflit entre l'Iran et Israël, persistance de la guerre en Ukraine) et que les investisseurs anticipent un nombre limité de baisses des taux par la Fed. Malgré ces facteurs théoriquement porteurs, le dollar a baissé, soutenant les matières premières, comme l'or qui a enregistré des records historiques contre le dollar, tandis que les métaux industriels comme le cuivre ou l'aluminium demeurent à des niveaux élevés. Le pétrole de mer du Nord (Brent) a temporairement profité d'une prime géopolitique d'une dizaine de dollars avant de revisiter le niveau des 67\$ à la fin du trimestre.

Les conséquences pour le dollar du « *Liberation Day* » du 2 avril 2025, l'une des journées les plus importantes de l'année pour les marchés, n'ont probablement pas été celles que l'Administration américaine attendait. Outre la faiblesse surprise du billet vert, les écarts de rendement entre les swaps de taux et les rendements du Trésor américain, qui permettent notamment de mesurer la prime de signature du gouvernement, ont atteint les niveaux traduisant une défiance extrême vis-à-vis de la qualité du premier emprunteur mondial (près de 1% à 30 ans). Cette défiance n'est probablement pas étrangère à l'annonce par Scott Bessent, Secrétaire du Trésor, d'une trêve de 90 jours le 9 avril, seulement 7 jours après le début de cette nouvelle offensive commerciale. Durant cet épisode de panique finalement très court, les indices de volatilité des marchés actions ont atteint des niveaux extrêmes qui sont usuellement l'apanage des crises financières ou économiques majeures, entraînant les indices comme le Nasdaq 17% plus bas. A partir du 9 avril, les indices actions ont entamé un rebond historique. Sur le trimestre, les marchés américains, emmenés par le S&P500 (+10,6% en devise locale) parviennent finalement à s'affranchir des plus hauts de début d'année. Cette performance doit être nuancée lorsqu'elle est translatée en euros (+1,5%) en raison de la chute marquée du dollar face à l'ensemble des devises du reste du G10 et tout particulièrement vis-à-vis de l'euro et du franc suisse. Malgré ce mouvement qui peut réduire la compétitivité à l'export des sociétés de la zone euro, les indices boursiers domestiques progressent (+3,5% pour l'Eurostoxx au second trimestre, +8% pour le DAX qui bénéficie du momentum du secteur de la défense, + 6,5% et + 4,6% respectivement pour les bourses espagnole et italienne). Seul le CAC40, affecté par les déboires du secteur du luxe, ne parvient à maintenir son niveau (-1,6%) sur le trimestre. Les marchés émergents clôturent un excellent trimestre boursier au terme duquel ils progressent de 11% en dollar, rattrapant, à +13,7% depuis le début de l'année les excellentes performances des bourses italienne, espagnole ou allemande. En dehors de la courbe des taux japonaise, affectée par la ténacité de l'inflation domestique, les parties courtes de la plupart des pays du G10 évoluent entre 100 et 150 points de base sous les niveaux d'il y a un an, reflétant le trajet parcouru par l'enclenchement du cycle de baisse des taux des banques centrales en 2024 en Europe ou aux Etats-Unis. Néanmoins, le rythme de baisse anticipé par les marchés perd en cadence, étant donné les gains plus modestes réalisés sur le front de l'inflation sous-jacente, l'incertitude entourant les effets sur les prix des droits de douane aux Etats-Unis ou encore la résilience du marché de l'emploi. Sur les parties plus longues des courbes de rendement obligataires, les performances sont hétérogènes : le taux à 10 ans de l'Etat allemand a baissé de 13 points de base à 2,61% sur le trimestre, tandis que le taux à 10 ans du Trésor américain termine le semestre quasi stable à 4,23%.

1.3 . RESUME DES REGLES DE COMPTABILISATION ET D'EVALUATION

1.3.1 . Résumé des règles

Les règles d'évaluation ci-dessous ont été rédigées sur base de l'AR du 10 novembre 2006 relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts. Plus particulièrement, les dispositions des articles 7 à 19 sont d'application.

Frais

Afin d'éviter des variations importantes de la valeur nette d'inventaire au moment de leur paiement, les charges à caractère récurrent sont provisionnées prorata temporis. Ce sont principalement les commissions et frais récurrents tels que mentionnés dans le prospectus (par exemple, la rémunération pour la gestion du portefeuille d'investissement, l'administration, le dépositaire, le commissaire, ...).

Les frais de constitution sont amortis sur une ou plusieurs années avec un maximum de 5 ans, selon la méthode linéaire.

Comptabilisation des achats et des ventes

Les valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, parts d'organismes de placement collectif et instruments financiers dérivés qui sont évalués à leur juste valeur, sont, au moment de leur acquisition et de leur aliénation, enregistrés dans les comptes respectivement à leur prix d'achat et à leur prix de vente. Les frais accessoires, tels que les frais de transaction et de livraison, sont immédiatement mis à charge du compte de résultats.

Créances et dettes

Les créances et dettes à court terme ainsi que les placements à terme sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Lorsque la politique d'investissement du compartiment est principalement axée sur le placement de ses actifs dans des dépôts, des liquidités ou des instruments du marché monétaire, les placements sont évalués à leur juste valeur.

Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire et instruments financiers dérivés

Les valeurs mobilières, les instruments du marché monétaire et les instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) sont évalués à leur juste valeur en respectant la hiérarchie suivante :

- S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers, ce sont le cours acheteur et le cours vendeur actuels formés sur ce marché qui sont retenus. Dans des cas exceptionnels, ces cours peuvent être indisponibles pour les obligations et pour d'autres titres de créance ; le cours moyen sera alors utilisé et cette procédure sera mentionnée dans le rapport (semi-)annuel.
- S'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu.
- Utilisation du prix de la transaction la plus récente, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction.
- Utilisation d'autres techniques de valorisation qui doivent utiliser au maximum les données du marché, être conformes aux méthodes économiques habituellement utilisées et être régulièrement calibrées et testées quant à leur validité.

L'évaluation des parts d'organismes de placement collectif à nombre variable de parts non cotés est faite sur la base de la valeur nette d'inventaire de ces parts.

Les réductions de valeur, moins-values et plus-values, qui proviennent des règles ci-dessus, sont imputées au compte de résultats dans le sous-poste concerné de la rubrique « I. réductions de valeur, moins-values et plus-values ».

Des variations de valeur relatives à des obligations et autres titres de créance qui résultent de la comptabilisation prorata temporis des intérêts courus, sont imputées au compte de résultats comme éléments constitutifs du poste « II. Produits et charges des placements - B. Intérêts ».

La juste valeur des instruments financiers dérivés (contrats d'option, contrats à terme et contrats de swap) est portée dans les différents postes du bilan et hors bilan en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les valeurs sous-jacentes (des contrats d'option et des warrants) et les montants notionnels (des contrats à terme et des contrats de swap) sont portés dans les postes hors bilan sous les rubriques concernées.

En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont portées en majoration ou en réduction du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Les paiements et recettes intermédiaires résultant de contrats de swap sont portés au compte de résultats dans le sous-poste « II. Produits et charges des placements - D. Contrats de swap ».

Opérations en devises

Les éléments du patrimoine libellés en monnaies étrangères sont convertis dans la devise du compartiment sur base du cours moyen du marché et le solde des écarts positifs et négatifs résultant de la conversion est imputé au compte de résultats dans la rubrique « I.H. Positions et opérations de change ».

1.3.2 . Taux de change

	30.06.25			30.06.24		
1 EUR		0,9344	CHF		0,9631	CHF
		7,4608	DKK		7,4575	DKK
		0,8566	GBP		0,8479	GBP
		11,1873	SEK		11,3500	SEK
		1,1739	USD		1,0718	USD

2 . INFORMATIONS SUR LE COMPARTIMENT LAZARD RDT-DBI

2.1 . RAPPORT DE GESTION

2.1.1 . Date de lancement du compartiment et prix de souscription des parts

Le compartiment Lazard RDT-DBI a été lancé le 9 octobre 2020.

Période et prix de souscription initiale :

- Parts de distribution – classe PD : du 1 octobre 2020 jusqu'au 9 octobre 2020 au prix de 100,00 EUR par part.

2.1.2 . Cotation en bourse

Non applicable.

2.1.3 . Objectif et lignes de force de la politique de placement

Objectifs de placement du compartiment

Définition des objectifs de placement du compartiment

L'objectif du compartiment est d'investir principalement dans des actions de sociétés ordinaires dont le siège est établi dans l'Union Européenne qui réaliseront, selon l'analyse du gestionnaire de portefeuille, la meilleure performance économique sur une durée de 5 ans minimum.

Le gestionnaire de portefeuille dispose d'une certaine discrétion par rapport à la composition du portefeuille, dans le respect de la politique d'investissement. Il privilégiera les entreprises qu'il juge selon sa propre analyse comme ayant des caractéristiques de création de valeur, c'est-à-dire des entreprises qui accroissent leur productivité pour mieux rémunérer les investisseurs (actionnaires, créanciers, etc.). Cette capacité qui peut aller de pair avec la recherche d'une croissance durable est atteinte lorsque les investissements dégagent une rentabilité supérieure au coût moyen pondéré du capital.

Le compartiment souhaite permettre aux investisseurs soumis à l'impôt des sociétés en Belgique de bénéficier du régime RDT conformément à la législation applicable. En conséquence, le Gestionnaire de portefeuille fera en sorte en fonctions des conditions de marché, à composer le portefeuille du compartiment d'au moins 90% en actions dont les revenus éventuels sont éligibles pour la déduction au titre de revenus définitivement taxés.

Garantie ou mécanisme de protection du capital

Il n'y a ni garantie ni mécanisme de protection du capital.

Politique de placement

Catégorie d'actifs autorisés

Le portefeuille est composé d'au moins 90% d'actions ordinaires.

De façon générale, le compartiment peut investir dans tout type d'instrument financiers autorisé par l' Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Le compartiment peut investir pour un maximum de 10% de ses actifs dans des OPC gérés par Lazard Frères Gestion.

Des liquidités pourront être détenues à titre accessoire à hauteur de 10% maximum de l'actif net.

Emprunts d'espèces

La Sicav peut faire appel aux emprunts d'espèces dans son fonctionnement dans la limite de 10% de son actif pour répondre à un besoin ponctuel de liquidités.

Stratégie de placement

La stratégie mise en oeuvre par le gestionnaire de portefeuille se fonde donc sur :

1. L'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique selon sa propre analyse.
2. La validation par la Société de gestion de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique.
3. La sélection des actions de ces sociétés en fonction de leur sous-évaluation par le marché à un instant donné.
4. La construction d'un portefeuille diversifié composée à hauteur de 75% minimum de l'actif net d'actions cotées sur un marché de l'Union Européenne, sans autres contraintes géographiques ni sectorielles qui réaliseront, selon l'analyse de la Société de gestion, la meilleure performance économique sur longue période (supérieure à 5 ans).

* La volatilité de la valeur d'inventaire nette peut être élevée en conséquence de la composition du portefeuille ou des techniques de gestion du portefeuille pouvant être utilisées.

Instruments financiers dérivés

Le gestionnaire de portefeuille pourra investir dans des titres intégrant des dérivés permis par la législation en vue de la réalisation des objectifs d'investissement notamment dans des droits de souscription et des bons de souscription.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% maximum de l'actif net. Le gestionnaire de portefeuille pourra également avoir recours accessoirement à des fins de couverture et ou en vue de la réalisation des objectifs d'investissement, dans le respect des dispositions légales en la matière et les règles fixées par le Comité de direction, à l'utilisation d'instruments dérivés. Les instruments financiers dérivés envisagés seront basés principalement sur des actions ou titres assimilables à des actions (tels que des options ou des futures).

Le gestionnaire de portefeuille veillera de manière générale à respecter les dispositions de l'article 52 §1er, 8° de l' Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Risque global

Le risque global (maximum exposure) qui découle pour le compartiment de ses positions sur instruments dérivés, ne peut excéder 100 % de la valeur nette des actifs du compartiment.

Le risque global est calculé quotidiennement en tenant compte de la valeur courante des actifs sous-jacents, du risque de contrepartie, de l'évolution prévisible des marchés et du temps disponible pour liquider les positions.

La méthode de calcul utilisée pour le calcul du risque global du compartiment est la méthode de calcul de l'engagement (commitment approach).

Dépôts

Les opérations de dépôts peuvent être utilisées dans la gestion de la Sicav dans la limite de 10% de son actif.

Prêt d'instruments financiers

Néant.

Limites de la politique de placement

En plus des règles susmentionnées, celles définies par l'Arrêté Royal du 12 novembre 2012.

Risque de change

La Sicav peut utiliser des futures de change et/ou des options de change, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés afin de couvrir le portefeuille au risque de change.

L'exposition nette totale au risque de change n'excèdera pas 25% de l'actif net.

Critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)

- Loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes

Conformément à la loi du 8 juin 2006 réglant des activités économiques et individuelles avec des armes, dite « Loi sur les armes », le compartiment n'investit pas dans des titres émis par des entreprises de droit belge ou de droit étranger dont l'activité consiste en la fabrication, l'utilisation, la réparation, l'exposition en vente, la vente, la distribution, l'importation ou l'exportation, l'entreposage ou le transport de mines antipersonnel, de sous-munitions et/ou de munitions inertes et de blindages contenant de l'uranium appauvri ou tout autre type d'uranium industriel au sens de la Loi sur les armes en vue de leur propagation.

- Règlement SFDR

Le Compartiment promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR », sans avoir pour objectif l'investissement durable.

- Promotion des caractéristiques environnementales et sociales :

La prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) influence l'analyse des sociétés en portefeuille sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision.

Dans le cadre de la mise en oeuvre de sa stratégie d'investissement, de l'analyse des titres et du processus d'intégration ESG décrit ci-dessous, le portefeuille promeut les caractéristiques environnementales suivantes :

- Politique environnementale

- Maîtrise des impacts environnementaux
- Gestion de l'impact environnemental des produits et services

De plus, le portefeuille promeut les caractéristiques sociales suivantes :

- Respect des droits humains
- Gestion des ressources humaines
- Gestion de la chaîne de valeur

2.1.4 . Gestion financière du portefeuille

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.5 . Distributeurs

Voir 1. Informations générales sur la société d'investissement, 1.1. Organisation de la société d'investissement.

2.1.6 . Indice et benchmark

Le gestionnaire de portefeuille du compartiment utilise un indice de référence pour mesurer la performance du compartiment. L'indice de référence utilisé est L'Eurostoxx dividende net réinvesti (ticker SXXT Index).

« Eurostoxx » est, à la date de publication du présent prospectus, fourni par STOXX Ltd.

STOXX Ltd est un administrateur d'indices de référence inscrits au registre d'administrateurs et d'indices de référence de l'Autorité européenne des Marchés Financiers conformément à l'article 29(2) du Règlement (UE) 2016/11 du 8 juin 2016.

Conformément à l'article 28 (2) du Règlement (UE) 2016/1011 du 8 juin 2016, la Société de gestion appliquera un plan d'action écrit et solide décrivant les mesures qu'elle prendra si l'indice de référence subissait des modifications substantielles ou cessait d'être fournie.

Tracking error

La tracking-error est la volatilité annualisée des différences entre les rendements de la part de référence et de l'indice suivi.

Cet indicateur mesure le risque qu'ont les performances de la part de référence de s'éloigner de celles de son indice de référence.

- Part de distribution « PD » (BE6321792119) : 6,73%.

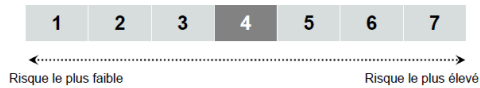
2.1.7 . Politique suivie pendant l'exercice

Même avec les récents reculs, les augmentations de droits de douane représentent un choc important pour l'économie américaine. Les quelques prochains mois devraient montrer la transmission de ce choc à l'activité économique et l'inflation. La guerre commerciale risque de peser sur la reprise attendue en Europe. Les deux prochains trimestres pourraient voir une croissance très faible, avant une réaccélération en fin d'année, grâce aux premiers effets du plan allemand. Dans ce contexte, l'allocation globale de la Sicav a conservé une pondération forte sur les valeurs défensives et les mouvements intervenus ont visé à profiter d'opportunités.

2.1.8 . Politique future

Nous restons modérément prudents sur les marchés actions compte tenu du risque d'un net ralentissement de l'économie américaine. Si ces craintes se confirment, les multiples de valorisation pourraient baisser dans l'anticipation de révisions en baisse des résultats. Le poids du marché américain est tel qu'un ajustement des valorisations et des attentes de résultats aux Etats-Unis impacterait sans doute le reste du monde. Compte tenu de l'incertitude toujours très importante, nous restons prudents et allons conserver la surpondération actuelle sur les secteurs non cycliques et les valeurs plus défensives.

2.1.9 . Indicateur synthétique de risque



L'indicateur synthétique de risque part de l'hypothèse que vous conservez le Produit jusqu'à l'échéance de la période de détention recommandée (5 ans). Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce Produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce Produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce Produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du Produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

2.2 . BILAN

	Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
SECTION 1: SCHEMA DU BILAN		
TOTAL DE L'ACTIF NET	4.058.164,26	4.799.327,66
I. Actifs immobilisés	2.106,33	5.104,11
A. Frais d'établissement et d'organisation	2.106,33	5.104,11
II. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	4.074.981,92	4.850.513,03
C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions		
a. Actions	4.074.981,92	4.850.513,03
III. Créances et dettes à plus d'un an	-1.202,02	-1.271,22
B. Dettes	-1.202,02	-1.271,22
IV. Créances et dettes à un an au plus	8.778,38	9.656,19
A. Créances		
a. Montants à recevoir	2.373,41	5.142,59
b. Avoirs fiscaux	6.404,97	4.513,60
V. Dépôts et liquidités	22.441,24	22.720,63
A. Avoirs bancaires à vue	22.441,24	22.720,63
VI. Comptes de régularisation	-48.941,59	-87.395,08
C. Charges à imputer (-)	-48.941,59	-87.395,08
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.058.164,26	4.799.327,66
A. Capital	3.496.540,75	4.031.182,42
B. Participations au résultat	-46.979,67	-8.575,55
C. Résultat reporté	436.837,69	560.700,01
D. Résultat de l'exercice (du semestre)	171.765,49	216.020,78

2.3 . COMPTE DE RESULTATS**SECTION 3: SCHEMA DU COMPTE DE RÉSULTATS****I. Réductions de valeur, moins-values et plus-values**

C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions

a. Actions

H. Positions et opérations de change

b. Autres positions et opérations de change

II. Produits et charges des placements

A. Dividendes

B. Intérêts

b. Dépôts et liquidités

E. Précomptes mobiliers (-)

b. D'origine étrangère

III. Autres produits

B. Autres

IV. Coûts d'exploitation

A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)

C. Rémunération due au dépositaire (-)

D. Rémunération due au gestionnaire (-)

a. Gestion financière

Classe P

b. Gestion administrative et comptable

E. Frais administratifs (-)

F. Frais d'établissement et d'organisation (-)

G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)

H. Services et biens divers (-)

J. Taxes

Classe P

K. Autres charges (-)

Produits et charges de l'exercice (du semestre)

Sous Total II + III + IV

V. Bénéfice courant (perte courante) avant impôts sur le résultat**VI. Impôts sur le résultat****VII. Résultat de l'exercice (du semestre)**

Au 30.06.25 (en EUR)	Au 30.06.24 (en EUR)
161.415,36	192.934,60
160.819,50	198.433,58
595,86	-5.498,98
73.773,33	77.723,46
92.710,42	97.500,99
473,11	967,49
-19.410,20	-20.745,02
4,67	5.008,17
4,67	5.008,17
-62.494,75	-58.600,72
-3.923,88	-2.390,69
-1.546,88	-1.207,82
-34.473,94	-36.260,14
-34.473,94	-36.260,14
-1.141,27	-1.207,82
-535,14	
-2.423,46	-2.420,82
-6.670,00	-7.670,00
-8.717,86	-4.023,30
-1.860,94	-2.207,33
-1.860,94	-2.207,33
-1.201,38	-1.212,80
11.283,25	24.130,91
172.698,61	217.065,51
-933,12	-1.044,73
171.765,49	216.020,78

2.4 . COMPOSITION DES ACTIFS ET CHIFFRES-CLES

2.4.1 . Composition des actifs au 30.06.25

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
ACTIONS						
<u>NEGOCIES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU SUR UN MARCHE SIMILAIRE</u>				<u>4.074.981,92</u>	<u>100,00%</u>	<u>100,41%</u>
France				1.850.777,21	45,42%	45,61%
AIR LIQUIDE SA	1.434	EUR	175,14	251.150,76	6,16%	6,19%
BUREAU VERITAS SA	5.171	EUR	28,94	149.648,74	3,67%	3,69%
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	448	EUR	99,64	44.638,72	1,10%	1,10%
DASSAULT SYSTEMES SE	3.515	EUR	30,73	108.015,95	2,65%	2,66%
ESSILORLUXOTTICA	1.196	EUR	232,90	278.548,40	6,84%	6,86%
HERMES INTERNATIONAL	33	EUR	2.299,00	75.867,00	1,86%	1,87%
IMERYS SA	2.853	EUR	27,94	79.712,82	1,96%	1,96%
L'OREAL	403	EUR	363,10	146.329,30	3,59%	3,61%
LEGRAND SA	747	EUR	113,50	84.784,50	2,08%	2,09%
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	253	EUR	444,60	112.483,80	2,76%	2,77%
SAFRAN SA	176	EUR	275,90	48.558,40	1,19%	1,20%
SANOFI	2.192	EUR	82,21	180.204,32	4,42%	4,44%
SCHNEIDER ELECTRIC SE	83	EUR	225,80	18.741,40	0,46%	0,46%
THALES SA	313	EUR	249,60	78.124,80	1,92%	1,93%
TOTALENERGIES SE	3.723	EUR	52,10	193.968,30	4,76%	4,78%
Royaume-Uni				551.020,04	13,52%	13,58%
ASTRAZENECA PLC	2.225	GBP	101,20	262.864,81	6,45%	6,48%
RELX PLC	1.641	GBP	39,37	75.421,63	1,85%	1,86%
UNILEVER PLC	4.110	EUR	51,76	212.733,60	5,22%	5,24%
Allemagne				500.977,38	12,29%	12,34%
BRENNTAG SE	1.071	EUR	56,20	60.190,20	1,48%	1,48%
DEUTSCHE BOERSE AG	1.063	EUR	276,90	294.344,70	7,22%	7,25%
E.ON SE	4.093	EUR	15,63	63.953,13	1,57%	1,58%
SIEMENS AG-REG	379	EUR	217,65	82.489,35	2,02%	2,03%
Suisse				328.311,31	8,06%	8,09%
GIVAUDAN-REG	31	CHF	3.841,00	127.437,26	3,13%	3,14%
NESTLE SA-REG	1.251	CHF	78,83	105.545,38	2,59%	2,60%
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	146	CHF	258,40	40.377,16	0,99%	1,00%
STMICROELECTRONICS NV	2.118	EUR	25,95	54.951,51	1,35%	1,35%
Finlande				269.062,20	6,60%	6,63%
KONE OYJ-B	4.815	EUR	55,88	269.062,20	6,60%	6,63%
Pays-Bas				255.588,92	6,27%	6,30%
ASML HOLDING NV	110	EUR	677,60	74.536,00	1,83%	1,84%
HEINEKEN NV	2.446	EUR	74,02	181.052,92	4,44%	4,46%
Espagne				120.969,81	2,97%	2,98%
BANCO SANTANDER SA	17.215	EUR	7,03	120.969,81	2,97%	2,98%
Suède				70.851,96	1,74%	1,74%
EPIROC --- REGISTERED SHS -A-	3.859	SEK	205,40	70.851,96	1,74%	1,74%
Italie				68.148,38	1,67%	1,68%
INTESA SANPAOLO	13.932	EUR	4,89	68.148,38	1,67%	1,68%
Irlande				59.274,71	1,46%	1,46%
SMURFIT WESTROCK PLC	1.616	GBP	31,42	59.274,71	1,46%	1,46%
Total ACTIONS				4.074.981,92	100,00%	100,41%
TOTAL PORTEFEUILLE				4.074.981,92	100,00%	100,41%
Avoirs bancaires à vue				22.441,24		0,55%
CACEIS BANK, BELGIUM BRANCH		EUR		22.441,24		0,55%

Dénomination	Quantité au 30.06.25	Devise	Cours en devises	Evaluation (en EUR)	% Porte- feuille	% Actif Net
TOTAL DEPOTS ET LIQUIDITES				22.441,24		0,55%
CREANCES ET DETTES DIVERSES				7.576,36		0,19%
AUTRES				-46.835,26		-1,15%
TOTAL DE L'ACTIF NET				4.058.164,26		100,00%

2.4.2 . Répartition des actifs (en % du portefeuille)

Par pays	
France	45,42%
Royaume-Uni	13,52%
Allemagne	12,29%
Suisse	8,06%
Finlande	6,60%
Pays-Bas	6,27%
Espagne	2,97%
Suède	1,74%
Italie	1,67%
Irlande	1,46%
TOTAL	100,00%

Par secteur	
Holding et sociétés financières	44,32%
Banques et institutions financières	26,43%
Distribution, commerce de détail	8,03%
Sociétés immobilières	7,22%
Chimie	4,61%
Industrie agro-alimentaire	2,59%
Textile et habillement	1,86%
Art graphique, maison d'édition	1,85%
Construction de machines et appareils	1,74%
Electronique et semi-conducteurs	1,35%
TOTAL	100,00%

Par devise	
EUR	81,80%
GBP	9,76%
CHF	6,71%
SEK	1,73%
TOTAL	100,00%

2.4.3 . Changement dans la composition des actifs (en EUR)

Taux de rotation

	1er semestre
Achats	1.152.157,67
Ventes	1.790.773,87
Total 1	2.942.931,54
Souscriptions	366.502,50
Remboursements	948.125,40
Total 2	1.314.627,90
Moyenne de référence de l'actif net total	4.606.487,98
Taux de rotation	35,35%

Un chiffre proche de 0% montre que les transactions portant, selon le cas, sur les valeurs mobilières ou sur les actifs, à l'exception des dépôts et liquidités, ont été réalisées, durant une période déterminée, en fonction uniquement des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont donné lieu qu'à un nombre limité de transactions ou, le cas échéant, à aucune transaction dans le portefeuille.

La liste détaillée des transactions qui ont eu lieu pendant l'exercice est disponible sans frais chez CACEIS Bank, Belgium Branch, du port, 86C Bte 320, 1000 Bruxelles, qui assure le service financier.

2.4.4 . Evolution des souscriptions et des remboursements ainsi que de la valeur nette d'inventaire

Evolution du nombre de parts en circulation									
Part	2023			2024			01/01/2025-30/06/2025		
	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période	Souscrites	Remboursées	Fin de période
Classe P - Dis	6.500,00	1.928,00	42.960,00		2.630,00	40.330,00	3.250,00	7.991,00	35.589,00
TOTAL			42.960,00			40.330,00			35.589,00

Montants payés et reçus par l'OPC (EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements	Souscriptions	Remboursements
Classe P - Dis	801.445,00	209.005,90		308.021,40	366.502,50	948.125,40
TOTAL	801.445,00	209.005,90		308.021,40	366.502,50	948.125,40

Valeur nette d'inventaire Fin de période (en EUR)						
Part	2023		2024		01/01/2025-30/06/2025	
	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action	du compartiment	d'une action
Classe P - Dis	4.891.328,28	113,85	4.548.020,11	112,77	4.058.164,26	114,02
TOTAL	4.891.328,28		4.548.020,11		4.058.164,26	

2.4.5 . Performances

* Il s'agit de chiffres du passé qui ne constituent pas un indicateur de performance future. Ces chiffres ne tiennent pas compte d'éventuelles restructurations.

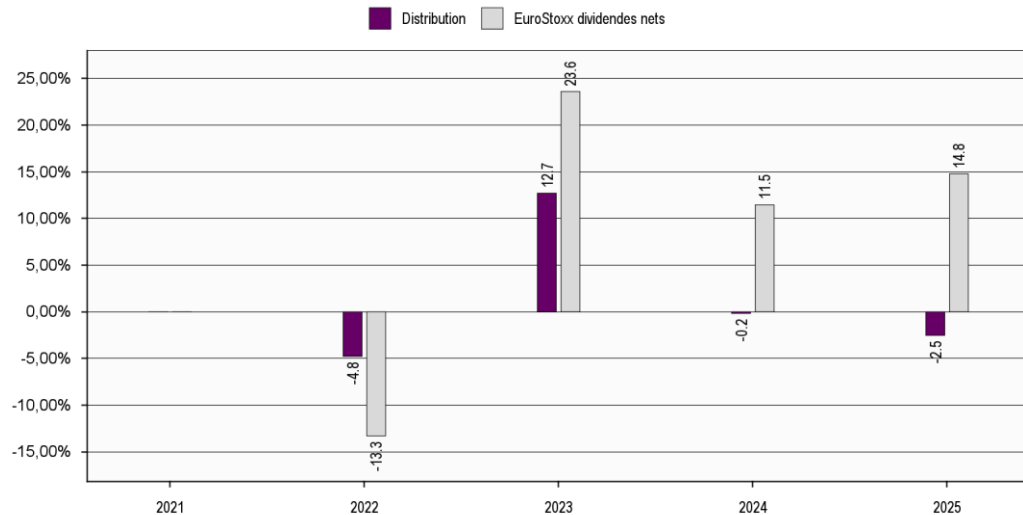
* Les rendements sont arrêtés à la fin de l'exercice comptable. Pour le rapport semestriel, l'exercice comptable s'entend de la période de 12 mois qui précède la clôture du semestre.

* Par rendement annuel, il faut entendre le rendement absolu obtenu sur une année.

* Diagramme en bâtons avec rendement annuel des 5 dernières années (en % et calculés en EUR) :

Classe P

Rendement annuel



* Tableau des performances historiques (rendements actuariels)

Distribution

1 an		3 ans	
Part	Benchmark	Part	Benchmark
-2,52% (en EUR)	14,78% (en EUR)	3,13% (en EUR)	16,51% (en EUR)

* Les chiffres de performances présentés ci-dessus ne tiennent pas compte des commissions et frais liés aux émissions et rachats de parts.

* Il s'agit des chiffres de performances des parts de distribution. Nous avons pris comme hypothèse que le coupon est immédiatement réinvesti dans l'OPC à la valeur nette d'inventaire ex-coupon le jour du détachement.

Le calcul de la performance annualisée sur une période n donnée est établi selon la formule suivante:

$$P(t; t+n) = \left([(1 + P_t)(1 + P_{t+1}) \dots (1 + P_{t+n})]^{(1/n)} - 1 \right)$$

avec

$P(t; t+n)$ la performance de t à t+n

n le nombre d'année (périodes)

$$P_t = [\alpha \times (VNI_{t+1} / VNI_t)] - 1$$

avec

P_t la performance annuelle pour la première période

VNI_{t+1} la valeur nette d'inventaire par part en t+1

VNI_t la valeur nette d'inventaire par part en t

α l'opérateur algébrique suivant:

$$\alpha = [1 + (D_t / VNI_{ex_t})] [1 + (D_{t+1} / VNI_{ex_{t+1}})] \dots [1 + (D_{t+n} / VNI_{ex_{t+n}})]$$

avec

$D_t, D_{t+1}, \dots, D_{t+n}$ les montants du dividende distribué durant l'année t

$VNI_{ex_t}, \dots, VNI_{ex_{t+n}}$ la valeur nette d'inventaire par part ex-coupon le jour du détachement

n le nombre de paiements de dividendes pendant la période t

2.4.6 . Frais

Frais récurrents

- Classe "PD EUR" - part de distribution (BE6321792119)

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que vous payez chaque année pour la gestion du Produit et ses investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	2,72%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au Produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	0,15%

Existence de rémunérations, commissions ou avantages non-monétaires visés à l'article 118 §1, 2° de l'Arrêté Royal 2012

L'existence éventuelle de certaines rémunérations, commissions ou avantages non monétaires est reprise dans la fiche d'informations relatives à chaque compartiment.

Existence de fee-sharing agreements visés à l'article 119 de l'Arrêté Royal 2012

Il peut exister des accords de rétrocession de rémunérations.

Lors de la conclusion d'un accord de rétrocession de rémunérations, la Sicav et la Société de gestion envisagent de mettre tout en œuvre pour éviter des conflits d'intérêts éventuels. Si toutefois des conflits d'intérêts surgissent, la Société de gestion et la Sicav agiront dans l'intérêt exclusif des porteurs de actions de la Sicav.

L'existence éventuelle d'un accord de rétrocession de rémunérations est reprise dans la fiche d'informations relatives à chaque compartiment.

A la date d'édition du présent prospectus, aucun compartiment n'est concerné par un fee-sharing agreements.

2.4.7 . Notes aux états financiers et autres informations

NOTE 1 - Autres produits

La section « III. B. Autres » du compte de résultats comprend la compensation CSDR.

NOTE 2 - Autres charges

La section « IV. K. Autres charges (-) » du compte de résultats est composée principalement d'une facture liée aux frais Out of Pocket.